

Image not found or type unknown



## date anniversaire bail

Par **paca1611**, le **07/05/2020** à **11:50**

Bonjour à vous ,

Le 1-04-2016 j'ai signé avec le gérant d'un camping

Cette convention est conclue à partir du 1er janvier 2016 , et s'arretant au 31-12-2016.

Ma question : si rupture de bail par le gérant , la date anniversaire est AVRIL 2021 ou DECEMBRE 2020 ?

Merci de votre retour

Cordialement

Yvon

Par **Visiteur**, le **07/05/2020** à **22:22**

Bonjour

La première échéance état 31/12,, les suivantes sont au même jour.